

Nombre de membres en exercice: 7		Séance du 19 juillet 2022
Présents : 7		L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 19 juillet 2022, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Gérard BAROU, Séverine TARIT, Didier DUQUESNE, Jérémy MARGUENDA, Jérôme COMBE, Angélique MASSE, Régis POYET
Votants: 7		Représentés: Excuses: Absents: Secrétaire de séance: Séverine TARIT

Objet: Vote de crédits supplémentaires - DM 2 - Travaux en régie - DE 2022 010

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes afin de pouvoir passer des écritures pour les travaux en régie effectués par l'employée communale de 2016 à 2021 :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	9019.64	
72 (042)	Production immobilisée		9019.64
TOTAL :		9019.64	9019.64
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-3519.64	
2113 (040)	Terrains aménagés autres que voirie	5773.21	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0.00	
2131 (040)	Bâtiments publics	2087.54	
2132 (040)	Immeubles de rapport	801.81	
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	-5500.00	
2184 (040)	Mobilier	125.36	
2188 (040)	Autres immobilisations corporelles	231.72	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		9019.64	9019.64

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à PALOGNEUX, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Approbation convention RGPD avec le Syndicat AGEDI - DE 2022_012

Cette délibération annule et remplace la délibération incomplète n° DE _2022_011.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'afin de se mettre en conformité avec le Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles, le Conseil Municipal avait désigné Monsieur MARTIN Jean-Pierre comme DPO mutualisé pour la Mairie de PALOGNEUX, par délibération en date du 31/07/2018.

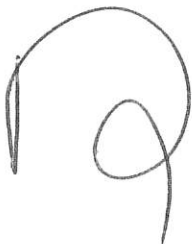
Suite au changement de Comité Syndical A.G.E.D.I., les membres de ce Syndicat ont délibéré afin de désigner Monsieur SAINT-MAXENT Didier, Président, comme DPO mutualisé en remplacement de Monsieur MARTIN.

Le coût annuel du service a été fixé à 50 € par le Comité Syndical, pour toutes les collectivités adhérentes au service RGPD du Syndicat Mixte, il pourra être revu une fois par an.

Afin de pouvoir engager les nouvelles démarches auprès de la CNIL et ainsi se mettre en conformité, Mr le Maire propose à l'assemblée d'approuver la nouvelle convention avec A.G.E.D.I.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette nouvelle convention et autorise Mr le Maire à signer ce document approuvant le renouvellement de l'adhésion au service RGPD d'A.G.E.D.I.

Le Maire



Le secrétaire de séance

